



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 25 mars 2025

**La CGT des territoriaux de Dijon dénonce la baisse de rémunération des agent.e.s en congé maladie et interpelle la ville, le CCAS et la métropole de Dijon.**

La CGT des territoriaux de Dijon adresse aujourd'hui une lettre ouverte à Mme Nathalie Koenders, Maire de Dijon, et M. François Rebsamen, Ministre président de Dijon Métropole, pour demander le maintien de la rémunération à 100% des agent.e.s en congé maladie.

Depuis l'entrée en vigueur de l'article 189 de la loi de finances 2025, les fonctionnaires en congé de maladie ordinaire (CMO) ne perçoivent plus que 90% de leur traitement indiciaire brut durant les trois premiers mois de leur arrêt. Cette mesure, qui touche tous les agent.e.s de la Ville de Dijon, du CCAS et de la Métropole, entraîne une perte de rémunération significative, aggravant ainsi la précarité des salarié.e.s les plus exposé.e.s à des conditions de travail difficiles.

Alors que certaines municipalités comme Calais, Ivry-sur-Seine, Bobigny et La Courneuve ont déjà pris la décision de compenser cette baisse de rémunération, la CGT des territoriaux de Dijon demande à la Ville, au CCAS et à la Métropole de suivre cet exemple et d'assurer un maintien intégral des salaires des agent.e.s en arrêt maladie. Le syndicat reste disponible pour engager une discussion sur ce sujet essentiel.

### Contact presse :

CGT des territoriaux de Dijon

Sandrine El Mekki, secrétaire du syndicat

06.87.15.66.23